

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 476 Jeudi 19 septembre 2024

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR, Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Georges DANTIN,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BEx, vendredi 11 octobre à 18h30 en présentiel, • Samedi 12 octobre : Conseil Fédéral au siège fédéral en présentiel, • BEx, mardi 22 octobre à 18h30, • Festival OËK'UP des sports de Pagaie, Vaires-Sur-Marne du 25 octobre au 3 novembre, • BEx, mardi 12 novembre à 18h30, • BEx, Vendredi 29 novembre à 18h30, • Samedi 30 novembre et Dim 1^{er} décembre : conseil des territoires, • BEx, vendredi 13 décembre à 18h30, • Assemblée Générale Elective Fédéral, le 14 décembre 2024, • Elections des représentants des Sportifs de Haut Niveau, des Juges et Arbitres, des Entraîneurs, le 15 décembre 2024.
2. Dossiers d'adhésions	<p>Les Marins de la Lune est une association loi 1901 fondée en décembre 2010. La structure est située à Bordeaux (33) et a pour objet de promouvoir et développer la pratique des sports nautiques non motorisés pour tous sur la Garonne, en plein cœur de Bordeaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pratique sportive et loisir de la voile, des sports de rame, des sports de pagaies et du surf, • L'organisation des évènements régionaux, nationaux et internationaux de voile, de rame, de sport de pagaies et de surf, • Le soutien aux compétiteurs et aux projets sportifs au niveau régional, national et international, • La cohabitation dans cette structure, du sport santé, de l'entraînement à la compétition et de l'organisation d'évènements. <p>Pour la création de sa section Va'a, le club dispose d'une embarcation V6 Matahina et de monoplaces (Kawan, V1, OC1).</p>

	<p>L'association organise chaque année depuis 2016, les BORD'OCEAN SUPdays, événement phare Stand-Up Paddle, en collaboration avec le Lacanau Surf Club ainsi Les Challenges de la Lune. Ce sont des rendez-vous réguliers sur la Garonne, durant lesquels les adhérents de l'association, mais aussi les extérieurs licenciés FFS ou FFCK se retrouvent aux Marins de la Lune pour faire quelques boucles d'un circuit dans le Port de Lune. L'association souhaite s'investir dans une démarche d'éducation citoyenne. Pour cela, elle souhaite favoriser la pratique pour toutes et tous et notamment accueillir des personnes en situation de handicap (handicaps physiques, visuels ou auditifs), en les accompagnant dans la pratique du canoë kayak et des disciplines associées. De plus, l'association souhaite œuvrer à la valorisation et à la protection du milieu naturel et des espaces, sites et itinéraires de navigation.</p> <p>Avis favorable avec réserves du CRCK après renseignements pris auprès du CDCK de la Gironde et d'autres locaux. Le CDCK ne souhaite pas bloquer leur adhésion mais attend de leur part une implication fédérale. Le CRCKNA suit le positionnement du CDCK de la Gironde.</p> <p>Avis favorable des services. Les statuts de l'association ont été modifiés pour donner suite à la demande du service juridique et doivent être adoptés et signés lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. L'affiliation de la structure sera effective à réception par le service des statuts validés lors de l'AGE.</p> <p>→ Le BEx valide cette affiliation et demande au Comité Régional, une visite de la structure pour éclaircir la situation.</p>
<p>3. Dossiers d'adhésions</p>	<p>Canoë-Kayak Baralbin est une association loi 1901 créée le 17/05/2024. La structure est située à Bar-sur-Aube (10). Elle a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées.</p> <p>L'association souhaite s'investir dans une démarche d'éducation citoyenne. Pour cela, elle souhaite favoriser la pratique pour toutes et tous et notamment accueillir des personnes en situation de handicap (handicaps physiques, visuels ou auditifs), en les accompagnant dans la pratique du canoë kayak et des disciplines associées. De plus, l'association souhaite œuvrer à la valorisation et à la protection du milieu naturel et des espaces, sites et itinéraires de navigation.</p> <p>Avis favorable du CRCK et des services.</p> <p>→ Le BEx valide cette Affiliation</p>
<p>4. Dossiers d'adhésions</p>	<p>La plage verte est une base de loisirs située à Marpent (59). La municipalité de Marpent (59164) représenté par Monsieur le Maire de la Commune, développe une base, dite de « la Plage Verte » sur la rivière la Sambre. Entre autres, une des activités phare sera le développement du canoë-kayak. D'où l'embauche d'un animateur avec un profil BP CK, (dernière licence FFCK en 2015 au Kayak Club de Tulle).</p> <p>Actuellement, l'activité canoë est proposée avec encadrement pour des groupes, ACM, scolaires ...</p> <p>Ensuite, la structure souhaite proposer de la location pour les particuliers, mais l'objectif à terme est de créer une dynamique « club ».</p>

	<p>Le bief de la Sambre canalisée s'étire sur plus de 10 km. Très nature, les berges sont aménagées pour la randonnée à pied et à vélo, donc le canoë viendrait compléter cette offre d'activité.</p> <p>Avis favorable du CRCK et des services pour un agrément.</p> <p>→ Le BEx valide l'agrément de cette structure</p>
<p>5. Demande d'affiliation</p>	<p>Villefranche Renneville Aviron Club du Lauragais est une association loi 1901 fondée en 2009. La structure est située à Renneville (31). Elle affiliée à la FF Aviron et labélisée Ecole d'Aviron 1 étoile. L'association a pour objet le développement et la pratique de l'aviron et de la rame, et de toutes activités nautiques. Les moyens d'action sont notamment : l'organisation de tout entraînement, initiation, compétitions ou manifestations entrant dans le cadre de son activité. L'association souhaite être affiliée à la FFCK pour son activité Dragon Boat et Dragon ladies.</p> <p>Elle profite de deux biefs du canal du midi avec une berge aménagée par VNF pour la mise à l'eau des bateaux, mais également d'une maison de la commune de Renneville le long du canal, avec sanitaire, douche, salle de musculation, qui lui est mis à disposition pour ses 90 licenciés. Le président fondateur du club fait partie de l'équipe de France Master de Dragon Boat. L'association participe aux animations octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein. Des dragon ladies de Toulouse souhaite ouvrir l'activité Dragon Boat par le biais du club.</p> <p>Avis en attente du CRCK. Celui-ci avait une réunion la veille de la réunion du BEx mais demande d'attendre la visite de cette structure pour délibérer sur son avis.</p> <p>Avis favorable des services. Les statuts de l'association ont été modifiés pour donner suite à la demande du service juridique et doivent être adoptés et signés lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. L'affiliation de la structure sera effective à réception par le service des statuts validés lors de l'AGE.</p> <p>→ Le BEx demande d'attendre le retour du Comité directeur du CRCK, La validation est ajournée.</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Ordre du jour du Conseil Fédéral du 12 octobre 2024</p>	<p><u>Introduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations du Président du Conseil Fédéral, • Informations du Président Fédéral, • Informations du DTN <p><u>Pour décision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour de l'AG électorale du 14 décembre 2024 • Calendrier international, • Candidatures à l'internationale, • Composition des Commissions de Surveillance des Opérations Electorale et d'Ethique et de Déontologie, <p><u>Pour études</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elections Fédérales, • Point budgétaire,

	<ul style="list-style-type: none"> • Location de canoë Kayak en locabox, en libre-service, <p><u>Pour information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • OËK'UP, • Bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques, • Plan de féminisation. <p>Remise de médailles à certains membres du Conseil Fédéral</p> <p>→ Le BEx approuve cet Ordre du Jour</p>
<p>2. Soutien Candidature Brest</p>	<p>Le Canoe Kayak Club Brestoïa a souhaité candidater à l'organisation d'un championnat d'Europe d'Ocean Racing à Brest en 2026. Deux périodes potentielles ont été déjà été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 au 22 Avril (après la Breizh Ocean Race) : meilleures conditions qu'en août, • 24 au 30 Aout (en même temps que la fête de la Mer et du Nautisme) : 4500 spectateurs potentiels déjà sur place. <p>Le budget global prévisionnel est de 200 000€.</p> <p>Il a été présenté le dossier de candidature auprès de l'Association Européenne de Canoë, le budget prévisionnel et la lettre de soutien de Brest Métropole.</p> <p>Pour rappel, la France a déjà accueilli cet événement à Cherbourg, en 2021 et a accueilli également un championnat du monde en 2019 à Quiberon.</p> <p>→ Le BEx valide ce soutien à cette candidature</p>
<p>3. Fonds d'aide à la création</p>	<p>Nord Bassin Va'a (3369) est un club qui a été affilié pour la 1^{ère} fois le 17/03/2023. Il effectue une demande de fonds d'aide à la création. Au 23/08/2024, le club a bien fourni son projet associatif, et a enregistré 19 licences 1 an (seuil des 15 licences 1 an atteint). Au regard de ses adhérents, nous décomptons 37% de femmes et 63% d'hommes. L'association s'est construite autour d'un groupe de passionnés souhaitant évoluer en pirogue polynésienne sur le secteur nord du Bassin d'Arcachon. Le club a ensuite réuni autour de lui des rameurs déjà expérimentés dans d'autres disciplines de pagaie qui ne trouvaient pas de club de proximité puis des personnes sans expérience curieuses de découvrir l'activité.</p> <p><u>Objectifs prioritaires du Club :</u></p> <p>Poursuite de l'activité sportive mixte avec participation à un maximum de compétitions locales, régionales ou nationales. Développement de l'accueil des personnes en situation de handicap. Ouverture de l'activité aux jeunes.</p> <p>Suite à la discussion sur les projets futurs du club, le comité départemental de Canoë Kayak a décidé de prêter sa pirogue jusqu'à ce que le club puisse acheter son propre matériel, ainsi qu'une aide financière directe de 2 800 €. Ce nouveau club permet d'augmenter la visibilité de la pratique du Va'a. En effet, il s'inscrit sur un territoire propice à la pratique où jusqu'ici aucune structure n'était implantée. La pratique de ce sport sur le Bassin d'Arcachon va également permettre d'augmenter la visibilité de ce sport à plus grande échelle puisque le lieu est très fréquenté par les touristes venus de tous horizons. De même l'engouement pour ce sport grandit dans la région car il est adapté aux différentes conditions de navigations qu'offre le Bassin d'Arcachon.</p>

	<p>Avis favorable du CRCK Nouvelle Aquitaine. Club orienté vers la Va'a, discipline en progression sur le littoral. Le Comité a décidé de renforcer son accompagnement des pratiques mer, le développement de la Va'a et de cette structure font partie de cet objectif.</p> <p>Avis favorable des services.</p> <p>→ Le BEx valide ce fonds d'aide à la création</p>
<p>4. Développement box location en autonomie</p>	<p>Nous observons ces dernières années l'implantation d'une nouvelle forme de pratique : la location de canoë-kayak en libre-service. A l'instar des systèmes de Vélib', ces véritables « box » de location permettent à tous de réserver son embarcation depuis son téléphone et de se rendre au distributeur pour « déverrouiller » le casier et se voir attribuer un bateau, une pagaie, et un gilet. Après avoir navigué, le pratiquant a simplement à remettre le matériel loué dans le casier.</p> <p>La plus grosse franchise de ce type se nomme <u>Kayakomat</u>, et possède déjà plus de 30 box installées en France (Bretagne, façade atlantique, façade méditerranéenne, Ile-de-France, etc.). Le service Accompagnement est de plus en plus sollicité par les clubs FFCK, les CDCK et les CRCK qui sont témoins de ce type d'installations près de leurs propres activités et qui nous partagent leurs inquiétudes.</p> <p>Plus récemment, une structure commerciale ayant installé ce type de box de location dans l'Oise nous a contacté afin d'adhérer à la FFCK. Le Service accompagnement n'a pour le moment pas donné suite, et préfère prendre l'avis du Bureau exécutif sur la situation et sur le fait de transmettre ou non, à ce type de structure, un dossier d'adhésion à la FFCK.</p> <p>Par ailleurs, la cellule règlementaire partage ses réticences sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de certitude quant au fait que le matériel délivré (gilet et pagaie) est à la bonne taille du pratiquant qui a commandé, • Absence de certitude quant au fait que le matériel délivré est bien complet (comment s'assurer que le client précédent a bien rendu son gilet par exemple ?) et en bon état (comment s'assurer que le matériel n'a pas été abimé par les réservations précédentes), • Absence de certitude quant à la possibilité de verrouiller/fermer le box à distance lorsque les conditions météorologiques se dégradent ou ont prévu de se dégrader, • Absence d'éléments permettant de savoir si le gestionnaire du box met en place des supports de communications/d'informations (panneaux, notices, email, etc.) permettant d'informer le pratiquant sur les consignes de sécurité à respecter, les points de vigilances, le matériel à utiliser, la réglementation de la navigation, etc. <p>Ces pratiques peuvent ainsi accroître le risque assurantiel pour la FFCK si elles sont agréées et assurées par notre compagnie d'assurance. De plus, ce type de pratique peut être vu, pour le moment, comme étant en contradiction avec la pratique proposée par nos structures, qui s'efforcent de respecter les consignes de sécurité et de réglementation, de disposer d'encadrants qualifiés, et de proposer des offres de location de qualité. Cela pourrait également être mal perçu au regard du rapprochement entrepris par la FFCK ces dernières années avec les loueurs professionnels.</p>

	<p>→ Le BEx propose de mettre ce point pour étude, comme sujet au Conseil Fédéral et demande aux services, une réflexion sur les conditions d'accompagnement qui pourraient être imposées à ce type de prestation.</p>
<p>5. Inscription Marathon de l'Ardèche calendrier ICF</p>	<p>Depuis plusieurs années, la FFCK retisse des liens de collaboration plus étroits avec les organisateurs du marathon de l'Ardèche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Descente de deux C9 avec des sportifs atteints d'handicaps mentaux. Action soutenue par EDF dans le cadre de l'appel à projet Handikayak • Présence de l'Eshop sur le village exposant • Mise en avant d'Oëka tout au long de l'événement • Soutien à la communication <p>Pour ce 40^{ème} anniversaire, les organisateurs souhaitent en faire une grande fête, c'est pourquoi il serait intéressant de pouvoir inscrire l'événement au calendrier international afin d'en augmenter sa visibilité.</p> <p>→ Le BEx valide l'inscription de cet événement au calendrier international,</p>
<p>6. Candidatures Championnats de France 2025</p>	<p>Les candidatures sont des Championnats de France sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fond, Les MAZURES, Lac des Vieilles Forges, 20 et 21 avril 2025, CDCK des Ardennes, • Sprint, Club de Libourne, 9 au 13 juillet 2025, • Slalom et Kayak Cross, Bourg-Saint-Maurice, 22 au 29 juillet 2025, AS Organisation, • Dragon Boat, Club ASG Gérardmer, 20 et 21 septembre 2025, • Marathon, Club de Vernon, 27 et 28 septembre 2025, • Slalom et Kayak Cross Elite, GESN Epinal, 17 au 19 octobre 2025. <p>Ces organisations présentent toutes les conditions pour la validation, notamment avec les courriers d'accompagnement des Collectivités.</p> <p>→ Le BEx valide cette liste mais souhaite, s'agissant du championnat de France de Marathon qu'une grande vigilance soit apportée aux conditions de sécurité au regard de la navigation du Traffic maritime et des expériences passées de ce type d'organisation (Problématique de Vernon).</p> <p>Le BEx s'interroge aussi sur le manque encore des championnats de France de Descente, Ocean Racing, Freestyle et Waveski Surfing et invite les commissions à finaliser au plus vite leurs calendriers</p>
<p>7. Commissions Electorale et Ethique</p>	<p>Cette instruction a pour objet d'informer le BEX des vacances au sein des commissions Electorale et Ethique.</p> <p><u>Commission de surveillance électorale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La Commission de surveillance électorale, va être particulièrement mobilisée pour les prochaines élections 2024, . À la suite de la démission de Monsieur Albert MAYER, transmise le 13 septembre dernier pour des raisons de santé. Elle devra être complétée par un nouveau membre. ○ Il sera aussi nécessaire de s'assurer de la disponibilité de l'ensemble de ses membres et le cas échéant procéder à de nouvelles nominations afin de s'assurer d'avoir 5 membres actifs au sein de la commission pour ces élections.

Commission d'éthique

- La commission d'éthique et de déontologie doit être complétée suite aux départs de:
 - Caroline JEHL, pour des raisons professionnelles.
 - Jacky FRAISSE, à la suite de sa candidature à un poste vacant du conseil d'administration du CRCK des Pays de Loire, une fonction incompatible avec celle de membre de la commission.
- Seul Jaques BETTENFEILD, de la Fédération Française de Handball, reste dans cette commission composée de trois personnes

Recommandations

Commission de surveillance électorale

- Au regard des enjeux électoraux, il est proposé :
 - De s'assurer de la disponibilité de l'ensemble des membres de la commission pour mener à bien ces élections
 - De proposer le remplacement du ou des postes vacants lors de la prochaine réunion du Conseil Fédéral.

Commission d'éthique

- Il est proposé de proposer le remplacement des postes vacants lors de la prochaine réunion du Conseil Fédéral dans le respect de la parité - au moins une candidature de chaque genre-

→ Le BEx propose d'ajouter ces points sur l'ordre du jour du BEx du 11 octobre et du Conseil Fédéral du 12 octobre, pour permettre de compléter ces Commissions jusqu'à la fin de l'année 2024.

8. Commission disciplinaire

1^{er} cas : La cellule « Stop-Violences » ont été avertis, par 2 voies différentes, , jeudi 12 septembre qu'une des 2 victimes reconnues précédemment dans l'affaire du mois de juin, avait fait des révélations à ses camarades sur des attouchements et des viols qu'il aurait subis de 2021 à 2024. Cette révélation a bouleversé ces camarades, ils ont tous demandé un soutien psychologique.

Compte-tenu de la gravité, le DTN a été immédiatement adressé un art.40 au Procureur Général du TJ, le vendredi 13 septembre au matin et une information a été faite auprès du ministère.

La cellule a demandé au cadre de rédiger son signalement par écrit, ce qui a été fait le vendredi 13 au soir, le signalement a été transféré à la direction des sports du Ministère lundi 16 septembre au matin via signal-sports@sports.gouv.fr.

Le jeudi 12/09, par échanges téléphoniques et SMS, la cellule a mis en contact le cadre et la psychologue de Colosse aux pieds d'Argile (CAPA) ; une solution a été trouvée pour que ce jour (lundi 16 septembre) une psychologue puisse rencontrer les jeunes.

Le BEx souhaite relancer une saisine de la Commission de Discipline de Première Instance. Dès que la Fédération pourra se porter partie civile sur cette affaire, le BEx souhaite que les dispositions puissent être prises en ce sens. Le BEx décide par ailleurs d'une mesure conservatoire de radiation de la licence et de toute activité au sein de la fédération.

2^{ème} cas : Par une décision en date du 07 mai 2024, la commission de discipline de première instance de la FFCK a décidé de sanctionner un cadre de club, d'une radiation temporaire de 10 ans ainsi que d'une interdiction définitive d'encadrement de licenciés mineurs et d'une inéligibilité définitive aux instances dirigeantes de l'ensemble des structures adhérentes de la fédération et des organes déconcentrés.

Cette sanction a fait suite aux agissements de ce cadre, à l'égard de licenciés mineurs, intervenus lors d'une séance d'entraînement. La commission de discipline a décidé de retenir la qualification d'agression sexuelle commise sur mineur. Ce dernier n'a pas souhaité faire appel de cette décision.

Il a été porté à connaissance au chargé d'instruction du dossier disciplinaire, par le biais d'un échange téléphonique avec la présidente du CDCK en date 03 septembre 2024, l'existence d'une décision pénale en date du 23 août 2024, relaxant le cadre des faits pour lesquels il était poursuivi, et qui avait amené à la saisine de la Commission de discipline de la Fédération. Ces deux procédures, disciplinaires et judiciaires sont toutefois indépendantes l'une de l'autre.

A la suite de cela, le chargé d'instruction du dossier disciplinaire a été informé, au cours de ces échanges, de l'existence d'un témoignage, provenant d'un licencié d'un autre club de la région, dénonçant plusieurs faits commis, dans le passé, par ce cadre. Cette personne a été invitée à produire à un signalement auprès de la cellule « Stop Violences », qui a été envoyé, par lui-même, le 05/09/2024. D'après ses écrits, Ce cadre aurait à plusieurs reprises, agressé et violé plusieurs licenciés mineurs au cours de ses activités de bénévolat. Il mentionne également l'existence de cas de prostitution de certains licenciés mineurs auprès de ce même cadre.

A la suite de ce signalement, le déclenchement de l'article 40 du Code de procédure pénale a été fait par le Directeur Technique National et il est en cours d'action.

Le signalement de ce licencié a été transmis à la direction des sports via signalsports@sports.gouv.fr

Il est également prévu, au cours de prochains jours, un échange de la Cellule stop violence avec le Procureur Adjoint du Tribunal judiciaire, en perspective de l'appel de la décision, formé par ce dernier au nom du ministère public et des nouveaux éléments apportés à ce dossier.

Le BEx souhaite relancer pour ce deuxième cas, une saisine de la Commission de Discipline de Première Instance. Dès que la Fédération pourra se porter partie civile sur cette affaire, le BEx souhaite que les dispositions puissent être prises en ce sens.

9. Sanction sportive

Lors des phases finales du Championnat de France, plusieurs difficultés sont apparues à la suite de modifications de règlement en particulier entre des règles du Règlement sportif et de ses Annexes. Il faut rappeler que le Règlement sportif a été établi pour quatre années alors que les Annexes sont modifiables tous les ans.

Le point étudié est la suite à donner au Jury d'Appel effectué à la suite de la réclamation d'une équipe de Nationale 1, vis-à-vis d'un autre club à l'occasion des Play-Off de fin de saison. Une règle de l'annexe 2024 du règlement sportif Kayak Polo, précise au chapitre 6, paragraphe 1.1, point 7, « Les participants aux phases finales du Championnat de France, doivent avoir participé à au moins à 50% des matchs de la saison régulière ». Cette règle a été ajoutée pour éviter de voir arriver dans cette phase finale, des mercenaires étrangers, pour renforcer certaines équipes.

Même si nous disposons d'un logiciel performant, c'est bien la feuille de match papier qui fait foi en cas de litige. Sur cette feuille de match, la liste des joueurs est remplie et vérifiée par les deux capitaines avec une signature avant le match et les autres renseignements de la rencontre. A la fin du match, une deuxième signature est demandée aux capitaines, pour vérifier les scores, les cartons distribués et

d'éventuelles remarques de l'arbitre ou des capitaines. Cette feuille de match est ensuite signée par l'arbitre du match et transmise au responsable du championnat.

Lors du week-end de ces Play-Off, le Jury d'appel ne disposait pas des feuilles de match papier de la saison régulière, soit des 4 journées du championnat et 22 matchs par équipe, pour vérifier la présence des joueurs, ces feuilles étant déjà archivées par la Commission Nationale de Kayak Polo. Même si le règlement précise que seule la feuille de match papier fait foi, le Jury d'appel a demandé la vérification sur le logiciel KPI de compétition. Le joueur incriminé apparaît dans tous les matchs de la saison régulière, soit 22 sur les 22 matchs, dont le contrôle est fait normalement après la réception de la feuille de match papier, et validé par le délégué CNA et le Responsable de compétition. D'après la réclamation, le joueur incriminé n'aurait participé qu'à deux week-ends du championnat sur les quatre. Il faut préciser que le matin, un incident similaire s'est passé entre deux autres clubs et que le joueur n'avait participé qu'à 3 matchs sur les 22 de la saison régulière. Un match forfait a été attribué à cette équipe par le Jury d'appel à 12 h 30.

Les décisions du Jury d'appel ont été pour le cas présenté :

- De ne pas remettre en cause l'affirmation de la conformité de cette équipe, effectuée par le Co-président de la Commission Nationale Kayak Polo,
- De confirmer les résultats acquis des deux matchs déjà joués,
- D'autoriser l'équipe gagnante à participer à la demi-finale, l'autre équipe devant jouer dans la poule des perdants.

Le Jury d'appel propose qu'à la suite de la réclamation du Club, cette question soit renvoyée aux instances concernées, après vérification des feuilles de match papier, soit auprès d'une Instance Nationale de Régulation, pour statuer sur cette situation, la Commission de Discipline de Première Instance restant présente en cas d'appel de la décision.

En Conclusion :

Possibilité de faire vérifier les feuilles de match par une instance fédérale.

Après vérification des feuilles de match par la CNA, le joueur incriminé n'a participé qu'à 7 matchs sur 22 et ne respecte pas le règlement sportif. Un Bug du logiciel KPI (logiciel développé et géré par un bénévole depuis de nombreuses années) remettait les inscriptions aux compétitions, comme prioritaire, par rapport aux corrections effectuées en saison. Ceci devra être corrigé. Il est nécessaire de faire appliquer la règle et de revoir le classement de cette phase finale du Championnat de France.

→ Le BEx propose de renvoyer cette affaire en Instance Nationale de Régulation, pour l'application du Règlement sportif.

10. Campagne 2024 de labélisation clubs Pagaie Santé

Evolution des candidatures des clubs pour la labellisation Pagaie Santé® : 2021 : 14 ; 2022 : 9 ; 2023 : 9 ; 2024 : 17.

Les candidatures sont évaluées par un binôme composé d'Olivier COSTE et de Karine CAIVEAU pour la majorité des cas et pour les situations où il y aurait conflit d'intérêt la Présidente de la Commission Nationale Pagaie Santé, Catherine PAOLETTI remplace l'évaluateur ou l'évaluatrice concernée.

Du fait du nombre important de candidatures et des difficultés pour le binôme de synchroniser les rendez-vous avec les clubs, la synthèse finale a pris un peu de retard. Le tableau récapitulatif précise que 3 clubs sur 17 ne répondent pas actuellement aux exigences de la labellisation Club Pagaie Santé®.

	<p>Pour information, avec ces 14 nouvelles structures labellisées, nous avons à ce jour 36 structures labellisées Pagaie Santé®.</p> <p>→ Le BEx valide la labellisation de ces structures.</p>
<p>11. Convention FFCK / Colosse aux pieds d'Argile (CAPA)</p>	<p>Notre convention avec l'Association Colosse Aux Pieds d'Argile (CAPA) visant à accompagner notre fédération dans la lutte contre les violences est arrivée à son terme en août 2024 et doit être renouvelée. Elle a en effet pris fin en août 2024. Une nouvelle convention a été élaborée par nos services en lien avec CAPA.</p> <p>Date de signature proposée : le 29 octobre 2024 pendant le retour des Jeux au bord du bassin (l'horaire précis est en cours de finalisation). Nous profitons de la présence à Vaires sur Marne du président de CAPA M Sébastien BOUEILH.</p> <p>Le principal changement correspond à une forfaitisation des services que CAPA apporte à la fédération dans le cadre du suivi des signalements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien psychologique aux victimes, souvent en visioconférence ce qui est limitant, soutien aux structures (gestion de crise) nouveau service ; mise en relation avec le réseau des psychologues dans les régions. • Soutien juridique aux victimes • Groupes de paroles pour les victimes / nous avons peu de retour sur qui y participe au regard de la confidentialité demandée par les victimes ; • Soutien dans nos échanges pour le référent de la cellule « Stop Violences » de la fédération. • L'Association CAPA nous alerte régulièrement lorsqu'ils reçoivent un signalement qui concerne le Canoë Kayak. <p>Les services attirent l'attention du BEx, sur le mode de calcul qui prends en compte le nombre de licences, qui en fonction du choix, donne des sommes différentes.</p> <p>→ Le BEx valide cette convention et souhaite la prise en compte de toutes les licences pour soutenir l'Association CAPA. Notre volonté politique est de protéger l'ensemble de nos licenciés, quel que soit le type de licence (annuelle ou journalière). Les licenciés un jour ne sont pas à l'abri de violences Sexuelles et Sexistes. Nous nous devons aussi de les accompagner.</p>
<p>12. Comptes rendus CNA Slalom : Réunion du 16 avril entre la CNA slalom et les présidents des commissions régionales Slalom</p>	<p><u>Ordre du jour de la réunion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour sur les changements de formats opérés et l'animation 2023, • Présentation du format championnat de France Master 2024 et propos sur son évolution, • Problématique des juges, • Evolution de l'animation : constats et pistes de travail. <p><u>En préambule</u> le président de la commission rappelle que la fin de son mandat arrivera à terme début janvier ou février 2025, après la fin du mandat présidentiel, conformément aux statuts et règlements et que par conséquent les personnes soucieuses de faire progresser l'animation slalom en France, doivent s'engager pour reprendre le flambeau.</p> <p><u>Se sont engagés des discussions sur les modifications de l'animation 2023</u></p>

Le changement des formats de courses sur les régionales, N3, N2 ne provoque pas de réaction. Une question est posée à propos des formats des championnats régionaux que certaines régions auraient souhaité faire en finale A finale B pour donner un peu plus d'enjeu. Acceptation de la CNA à la condition de renvoyer les fichiers de course sous format 2 manches indépendantes. Les organisateurs apprécient beaucoup la possibilité de faire le classement par catégories d'âge.

Un des présidents de CR slalom soulève la difficulté pour les inscriptions des minimales 1.

Une demande est faite pour comparer les tarifs pratiqués dans les régions pour des régionaux. Les réponses vont de 5 à 10 €. Certaines régions aimeraient pouvoir augmenter mais se heurtent à un refus des comités. Le tarif de ces courses dépend du Comité Régional.

Un autre sujet préoccupe avec la grande disparité concernant les effectifs présents sur les N2 (Une centaine sur Les Roches et parallèlement 250 sur Saint Pierre de Bœuf). Les kilomètres parcourus ne sont plus un problème, pour des compétiteurs favorisant un bassin artificiel plus facile, moins aléatoire quant au niveau d'eau. Les organisateurs travaillent tout autant mais auront beaucoup moins de bénéficiaires. Comment faire pour que cette opposition de bassins ne soit plus préjudiciable ?

L'évolution des annexes 2024, sur le format du Championnat de France Master

Le président de la CNA a présenté le championnat de France Master à METZ les 29 et 30 mars, compte tenu de l'organisation séparée de ce championnat qui sera associé à un OPEN ECA Master pour cette année olympique particulière. Ce même weekend, auront lieu les championnats de France par équipes de club M19 ainsi que le championnat de France équipages M19. Certains demandent que la communication soit plus voyante.

Proposition de la CNA : Un championnat de France Master/équipages autonome tous les deux ans afin de permettre la promotion d'un événement spécifique master en utilisant un bassin accessible pour un effectif et niveau adapté : nombre de sélectionnés plus important avec le critère d'une participation nationale en dessous des 1000 points au classement numérique.

Alterner avec un CDF Master couplé à « la fête du kayak » lors des CDF jeunes, équipes, équipages sur un format avec quotas limités d'un niveau plus élevé des participants pour répondre à la contrainte d'un CDF en 6 jours maxi.

Comment répondre aux besoins de jugements sur les courses nationales et anticiper les équipes ?

Le constat : Inscription tardive voire inexistante des juges sur le site et fourniture de juge pas forcément identifiée quand il y a des échanges entre les clubs. Niveau des juges pas toujours adapté au niveau de compétition : régionaux et non nationaux, voir stagiaires. Un excédent de juges sur les nationaux unique qui entraîne de la frustration du déplacement pour rien.

Pas de proposition effective pour l'instant mais des solutions envisagées :

- 1) Une annonce sur le site des inscriptions dès que le cap des trois bateaux est dépassé sur la nécessité d'inscrire un juge.
- 2) Remonter à 4 bateaux inscrits au lieu de 3 pour la fourniture d'un juge
- 3) Bloquer les inscriptions si les officiels ne sont pas renseignés au moment de l'inscription,
- 4) Coordonner les effectifs de juges et les échanges entre clubs,
- 5) Identifier et confirmer les juges en fonction de leur éloignement par rapport au site de compétition,
- 6) Identifier les besoins minimum/maximum en fonction des bassins.

	<p>Le point essentiel est la nécessité de connaître le nombre effectif de juges et leur qualité pour entreprendre une démarche de coordination et de gestion de leur présence.</p> <p><u>Les pistes de travail pour l'évolution de l'animation nationale Slalom.</u> L'animation nationale est ponctuée pour les compétiteurs d'arrêts suivant le niveau des pratiquants. Ces étapes correspondent à une logique de progression. En revanche l'animation sur le territoire ne se prolonge pas pour les non qualifiés, n'offrant pas aux « non sélectionnés » un circuit leur permettant une progression dans la perspective de la saison suivante.</p> <p><u>Proposition CNA :</u> Faire évoluer l'animation dans les régions en supprimant le niveau N3. L'animation N3 devient l'animation régionale avec plusieurs temps dans la saison qui se réguleront d'eux même en fonction du calendrier national : Une participation ouverte tous niveaux : Rég, N3, N2, N1. La disponibilité des athlètes à l'automne et le circuit proposé actuellement permettent de les retrouver sur les courses régionales à gros impact (Pau, Foix, St Pierre, Isle de la Serre, Vaires, Metz etc...). Au fur et à mesure de la saison les athlètes de la N2 et N1 sont focus sur les manches de coupe de France et autres évènements ICF. Leur participation, essentiellement N2 est possible quand les évènements ont lieu dans la proximité de leur lieu de vie. Il faut les laisser participer à ces courses régionales permettant de conserver des références nationales pour le classement. Envisager une épreuve finale dite finale N3 pour une confrontation unique, ouverte à une sélection des athlètes non classés en N1 et N2. A voir pour une finale playoff qui permet de finaliser une montée en N2, avec une échappatoire pour que la montée ne se déroule pas en une seule course. Le constat est partiellement partagé. Le point abordé est le questionnement de la saisonnalité. En effet, condenser la saison nationale sur 4 mois est aussi un facteur de limitation des évènements régionaux sur la période du printemps. Organiser les échéances terminales en octobre vacances de la toussaint, CDF, finales, etc..., cette option a déjà été évoquée au cours d'échanges. Elle présente des avantages et des inconvénients. Une durée de la saison permettant d'aller jusqu'en octobre peut permettre d'étaler les manches de coupe de France et redonner de l'espace aux animations régionales. Des cadres regrettent qu'il n'y ait pas de confrontation par catégories d'âge à un instant de l'année pour les plus jeunes catégories. La proposition faite n'est pas rejetée mais demande d'affiner les propositions.</p> <p>→ Le BEx valide ce compte-rendu,</p>
<p>13. Comptes rendus CNA OCR réunion du 28 février 2024 et proposition des Annexes 2024 et 2025</p>	<p><u>Réunion du 28 février 2024</u> Retours résultats internationaux avec les Jeux du Pacifique et le Championnats du Monde en Australie. <u>Calendrier 2024/2025</u> <u>C2F 2024</u> : Une réunion a eu lieu avec le club organisateur. Les marées représentent une grosse contrainte sur ce site de course. L'extrême Cordouan n'est pas sélectif afin de conserver les ressources pour les C2F. <u>Calendrier 2024</u> : Bonne anticipation et réactivité des clubs permettant une occupation pertinente de la période navigable. Il est demandé aux référents d'IR de commencer le travail du calendrier 2025. <u>Coupe de France Va'a Longue Distance</u> : Après échange avec l'organisateur de la Fort Boyard Challenge, ce dernier accepte d'être référencé coupe de France Va'a longue</p>

	<p>distance. Les 3 évènements Va'a longue distance sont : La Seyne sur Mer, Toulon, Fort Boyard Challenge.</p> <p><u>C2F 2025</u> : L'intérêt du club de Toulon reste d'actualité.</p> <p><u>Formation gestionnaire de course et juge-Arbitre</u></p> <p><u>Gestionnaire de course</u></p> <p>Nouvelle formation les 24/25 février en présentiel.</p> <p><u>Juge arbitre</u></p> <p>- Formation spécifique avec quelques éléments de tronc commun courant février/mars.</p> <p><u>Equipement juge arbitre</u></p> <p>La finalisation de la tenue des JA doit être faite en lien avec la CNJA.</p> <p><u>Annexe 2024-2025</u></p> <p>Des petites corrections ont été établies pour les sélections au Championnat de France. Il est proposé par la Commission, l'établissement de ces annexes pour 2 ans.</p> <p>→ Le BEx valide ce compte-rendu du 28 février. Pour les Annexes, le BEx valide les modifications des annexes 2024. Pour les Annexes 2025, ce rôle appartient à la prochaine équipe, soit le nouveau Comité Exécutif qui sera élu le 14 décembre 2024.</p>
<p>14. Validation d'une avance de trésorerie</p>	<p>Le plan de financement de la Maison des sports de Pagaie prévoit le versement de subventions diverses (CD 77 1,7M€, CR IDF 1 M€, ANS 1,108 M€ et ADEME 31.68 K€).</p> <p>En application des conventions de financement, des acomptes ont été versés à hauteur de 80% pour le CD 77, la Région IDF et l'ANS, les soldes étant versés à l'achèvement des travaux. Or l'achèvement des travaux ne peut pas être signé, en attente des derniers travaux à effectuer.</p> <p>Afin de ne pas faire peser sur la trésorerie fédérale le règlement du projet, la Crédit agricole Brie Picardie propose une avance de trésorerie de 790 000 € TTC selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de financement : Ligne Loi Dailly - Durée de la ligne : 18 mois - Taux variable : Euribor 3 mois + marge de 0,4% - Garantie : cession de créances notifiées <p>→ Le BEx valide cette résolution de validation d'une avance de trésorerie, pour le financement de la Maison des Sports de Pagaie.</p>
<p>15. Trophée AFCAM</p>	<p>La Commission Nationale des Juges et des Arbitres en accord avec les Commissions Nationales d'Activité est de proposer la validation des propositions de trophée de l'Association Française du Corps Arbitral Multisport (AFCAM) pour Laetitia THUEUX en trophée Elite pour le Slalom et pour le trophée Espoir, un NTO de course en Ligne, Bastien BOYER.</p> <p>→ Le BEx valide cette proposition qui a été transmise par le Président fédéral, à l'AFCAM, début septembre.</p>
<p>16. Présence du BEx sur les AGE régionales</p>	<p>La Guadeloupe a déjà fait son Assemblée Générale électorale. Toutes les autres dates ne sont pas encore connues. Le 16 novembre, sont prévues les AG électorales des régions des Hauts de France, de l'Île de France, du Grand Est, de la Bourgogne Franche</p>

Comté, de l'Occitanie et de la Nouvelle aquitaine. Le 17 novembre aura lieu celles de la Normandie et de l'Auvergne Rhone Alpes. Enfin, le 23 novembre, celles de la Bretagne et des Pays de la Loire.

→ Le BEx souhaite connaitre l'ensemble des dates de ces Assemblées Générales électorales et savoir si ces AGE sont en distanciel, en présentiel ou en mixte. Le BEx répartira ensuite en fonction des possibilités, ses membres sur ces échéances. Le BEx propose la mise en place d'une Hotline pour pouvoir répondre à toute question réglementaire, lors des AG Electives des comités Régionaux en particulier sur le week-end du 16 et 17 novembre où de nombreuses AG sont organisées sur nos territoires.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Point d'information accidentologie

Après la série d'accidents (dont 8 mortels) qui s'est produite sur les mois de mai et juin 2024, les mois de juillet et août n'ont pas fait état d'une forte accidentologie, exceptés 2 accidents récents, en date des 26 et 27 août 2024 :

- 26 août 2024 : un jeune licencié de 14 ans décède lors d'un stage sur la Durance

Dans le cadre d'un stage organisé par le CDCK13, une vingtaine de jeunes provenant de 3 clubs des Bouches-du-Rhône se sont réunis à l'Argentière. Le lundi 26 août, 11 d'entre eux (accompagnés de 5 cadres – pros et bénévoles) ont pris part à une descente sur la Durance.

Lors de celle-ci, un jeune de 14 ans a coincé son bateau au niveau d'un tronc d'arbre. Après plusieurs minutes à être resté coincé hors de l'eau, le bateau s'est glissé sous le tronc d'arbre, entraînant le jeune avec lui. Il restera coincé sous l'eau un long moment, avant l'arrivée des secours qui constateront le décès.

Le contact a été établi avec le club dès le lundi soir, et l'accompagnement a été déclenché par la cellule réglementation :

- Point d'étape sur la situation : les taux d'encadrement étaient respectés, les jeunes avaient le niveau pour être sur ce type de parcours, les EPI (tous saisis par les autorités) avaient été testés récemment et consignés dans un registre.
- Déclaration accident grave au SDJES13 effectuée en lien avec le service Accompagnement.
- Déclaration accident MAIF effectuée en lien avec le service Accompagnement.
- Une cellule psychologique a été mise en place par les autorités sur place. Si besoin, il sera également possible de proposer un accompagnement psychologique via la MAIF pour les licenciés ayant assisté directement à l'accident (soit 10 jeunes, et 5 cadres).

Nous restons en contact avec le club, qui nous tiendra au courant des suites des enquêtes judiciaire et administrative.

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>27 août 2024 : un père et sa fille décèdent lors d'une balade en kayak</u> <p>Une famille de 4 personnes (un père, ses deux filles, et le grand-père) a loué deux kayaks au club de la Ferté-Bernard (CKC FERTOIS – 7209), pour une balade en autonomie sur l'Huisne de 4 heures.</p> <p>Le premier bateau est arrivé au niveau d'un barrage infranchissable, au niveau de la commune d'Avezé (72), pour lequel il était nécessaire de débarquer et d'effectuer un portage. Pour une raison inconnue pour le moment, le bateau ne s'est pas arrêté et a franchi le barrage. Ses occupants se sont retrouvés piégés en contrebas dans les remous. Les deux personnes sont décédées. L'autre bateau a quant à lui bien débarqué.</p> <p>Le contact a été établi avec le club dès le mercredi matin, et l'accompagnement a été déclenché par la cellule réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point d'étape sur la situation : la signalétique concernant le barrage était bien en place, la zone pour débarquer et porter le bateau était existante, le briefing avait bien été réalisée par la salariée du club avant le départ. Le club avait donc a priori satisfait à son obligation d'information. Le registre des EPI était tenu à jour, et ceux-ci avaient été contrôlés avant le début de la saison. • Déclaration accident grave au SDJES72 effectuée en lien avec le service Accompagnement. • Le club ne délivrant pas de cartes 1 jour et étant assuré par son propre contrat d'assurance, aucune déclaration MAIF n'a été effectuée (les garanties ne pouvant pas être déclenchées, faute de détention d'une carte FFCK par la victime). Pour autant, notre gestionnaire de contrat a été tenu au courant de l'accident par le Service Accompagnement, afin d'éviter qu'il l'apprenne par voie de presse. <p>D'après les articles de presse, le club semble avoir été fermé jusqu'à nouvel ordre (au moins concernant sa partie location). Nous restons en contact avec le club, qui nous tiendra au courant des suites des enquêtes judiciaire et administrative.</p>
2. Organisation services	<p>Un point sur l'organisation des services, à la suite de départ de quatre salariés, à la fin août, a été présenté par le Directeur Technique National. Il s'agit d'assurer la continuité du service proposé aux adhérents, en modifiant momentanément les charges des uns et des autres tout en laissant la prochaine équipe faire ses propres choix d'organisation et de recrutements à l'issue des élections fédérales.</p>

Fin du BEX à 22 h 15

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

